

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Taibout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Mars 1878.

Chronique générale.

Il est probable que la convocation des collèges dans lesquels il doit être procédé à de nouvelles élections n'aura lieu que le dimanche 14 avril, et non le 7, comme on l'avait annoncé précédemment. Ce retard est motivé par la longueur de la discussion sur les chemins de fer, qui a fait ajourner la vérification des élections de Vaucluse. Comme l'invalidation de MM. du Demaine et Sylvestre est certaine, le gouvernement désire convoquer en même temps les électeurs des quatre arrondissements de ce département.

Les douze commissaires désignés comme devant présider la réunion de la droite royaliste du Sénat sont : MM. Kolb-Bernard, de Kerdrel, de Larcy, Lucien Brun, Chesnelong, Depeyre, de Lareinty, de Carayon-Latour, Le Guay, de la Monneraye, Tailhand, Thery.

Les secrétaires sont : M. de Meaux pour Paris, et M. de Belcastel pour Versailles; les questeurs : M. de Pelleport-Burète pour Paris, et M. de Rodez-Benavent pour Versailles.

Les groupes de la droite tiendront, dit-on, une assemblée générale avant la discussion du projet de loi sur l'amnistie et l'état de siège.

On considère le complot des constitutionnels comme avorté; la plupart des vingt-deux constitutionnels protestent contre l'accusation de défection.

Si les conservateurs restent divisés, dit l'Assemblée nationale, leur responsabilité de-

viendra aussi grave que celle des radicaux dans les événements qui se préparent à l'extérieur.

Si les conservateurs restent divisés, leur défaite du 14 octobre et 13 décembre deviendra une déroute générale, dont les conséquences de plus en plus désastreuses pourront durer un quart de siècle.

Il se prépare au ministère des finances un remaniement assez important dans le personnel de l'administration des postes, et qui porterait sur des fonctionnaires qui ont le malheur de n'être pas assez enthousiastes du régime républicain.

MM. les préfets de la Côte-d'Or et d'Indre-et-Loire, mandés à Paris, ont eu une conférence avec M. le ministre de l'intérieur.

Dans ce dernier département, il paraît qu'il y a des fonctionnaires qui ne sont pas précisément républicains et dont on voudrait bien pouvoir se débarrasser.

TYRANNIE DU GOUVERNEMENT OCCULTE.

On nous communique une nouvelle assez grave que nous reproduisons sous toutes réserves. L'honorable ministre de la guerre, M. le général Borel, serait sur le point d'être forcé de donner sa démission. On parle pour le remplacer de M. le général Gresley, l'ancien collaborateur et l'ami de M. le général Berthaut.

M. Borel aurait eu, paraît-il, le malheur de déplaire à certains personnages très-influents du parti républicain. Voici dans quelles circonstances : un instituteur ayant contracté un engagement décennal dans l'Université pour se soustraire au service militaire, fut révoqué il y a quelques mois par un préfet de M. de Fourtou. L'autorité militaire lui ordonna de rejoindre immédiatement son régiment. Aujourd'hui, on vient

prétendre que cet instituteur a été victime des hommes du 16 mai, et on veut obtenir qu'il soit exempté du service militaire et remplacé dans son ancien poste. M. le ministre de la guerre se serait montré inflexible et aurait refusé obstinément de se rendre aux injonctions des députés radicaux. *Inde ira!*

Sans avoir une confiance trop grande dans l'indépendance et la fermeté du cabinet actuel en face des volontés du gouvernement occulte, nous croyons que M. Dufaure ne souffrira pas qu'on sacrifie un de ses collègues uniquement parce qu'il refuse d'obéir aux radicaux et d'enfreindre les règlements. (Assemblée nationale.)

La discussion s'est ouverte à la Chambre des députés sur le projet de rachat des chemins de fer en détresse, rachat qui entraînerait une dépense de 500 millions à la charge de l'Etat et par conséquent des contribuables.

Toute initiative ministérielle qui tend à procurer du travail aux classes laborieuses, nous trouvera toujours parmi ses plus fervents défenseurs, et, malgré les difficultés des circonstances, nous hésiterions à blâmer la surcharge de 500 millions que le projet de M. de Freycinet va imposer à nos finances. Mais est-ce bien là le but qu'on veut atteindre, et cette énorme dépense d'un demi-milliard profitera-t-elle aux classes laborieuses?

Nous en doutons, car les petites lignes qu'on veut racheter sont déjà faites : elles existent dans de mauvaises conditions, mais elles existent et n'attendent pas du gouvernement de nouveaux travaux.

Cette grande opération que la presse radicale célébrait comme un bienfait de la République en faveur des ouvriers sera donc nulle pour eux et n'ajoutera rien à leur situation actuelle.

Ne valait-il pas mieux, en assurant l'existence des petites lignes par une simple garantie d'intérêts, employer ces 500 millions à créer de nouvelles lignes et à compléter le réseau français encore si incomplet?

L'impulsion donnée à tant de travaux fructueux aurait été un progrès immense et aurait ravivé toutes les sources de l'activité nationale, tandis que le rachat de quelques lignes en détresse pourra être un bienfait pour les actionnaires de ces Compagnies, mais ne créera pas de nouveaux chantiers, n'ouvrira pas de nouveaux ateliers de travaux publics et ne contribuera que très-faiblement à la prospérité générale.

D'après des renseignements qui nous arrivent de différents côtés, les réfugiés de la Commune à l'étranger se seraient donné rendez-vous à Vervins le 18 mars, pour fêter cet anniversaire.

On dit que le gouvernement va étudier prochainement la question de la suppression de six cours d'appel et d'un certain nombre de tribunaux de première instance de 6^e classe.

Les cours d'appel dont l'existence est menacée seraient : Amiens, Orléans, Pau, Agen, Nîmes, Chambéry.

On a distribué samedi une proposition de loi de M. Dugué de la Fauconnerie et d'un grand nombre de ses collègues tendant à réduire considérablement les droits payés par les théâtres de Paris à l'assistance publique.

On a distribué également un projet de loi présenté par M. Robert Mitchell, créant des permis de chasse à cinquante centimes et à deux francs, les premiers valables pendant un jour, les seconds pendant une semaine.

On recherche en ce moment dans les quartiers les plus peuplés de Paris les

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CALENDRIER DE LA MANSARDE.

FÉVRIER.

(Suite.)

Six heures. Je suis allé frapper chez le voisin, qui m'a ouvert lui-même et auquel j'ai remis la lettre, enfin terminée tant bien que mal, et destinée à la veuve de son fils.

M. Antoine m'a remercié avec effusion et m'a obligé à m'asseoir.

C'était la première fois que j'entrais dans la mansarde du vieil amateur.

Une tapisserie tachée par l'humidité, et dont les lambeaux pendent çà et là, un poêle éteint, un lit de sangie et deux chaises dépaillées en composent tout l'ornement.

Au fond, on aperçoit un grand nombre de cartons entassés et de toiles sans cadres retournées contre le mur.

Au moment où je suis entré, le vieillard était à table, dînant avec quelques croûtes de pain dur qu'il trempait dans un verre d'eau sucrée.

Il s'est aperçu que mon regard s'est arrêté sur ce menu d'anachorète, et il a rougi un peu.

— Mon souper n'a rien qui vous tente, voisin ! dit-il en souriant.

J'ai répondu que je le trouvais au moins bien philosophique pour un souper de carnaval.

M. Antoine a hoché la tête et s'est remis à table.

— Chacun fête les grands jours à sa manière, reprend-il, en recommençant à plonger un croûton dans son verre. Il y a des gourmets de plusieurs genres, et tous les régals ne sont point destinés à flatter le palais; il en existe aussi pour les oreilles et pour les yeux.

J'ai regardé involontairement autour de moi, comme si j'eusse cherché l'invisible festin qui pouvait le dédommager d'un pareil souper.

Il m'a compris sans doute, car il s'est levé avec la lenteur magistrale d'un homme sûr de ce qu'il va faire, il a fouillé derrière plusieurs cadres, en a tiré une toile sur laquelle il a passé la main et qu'il est venu placer silencieusement sous la lumière de la lampe.

Elle représentait un beau vieillard qui, assis à table avec sa femme, sa fille et un enfant, chante, accompagné par des musiciens qu'on aperçoit derrière lui.

J'ai reconnu au premier aspect cette composition que j'avais souvent admirée au Louvre, et j'ai déclaré que c'était une magnifique copie de Jordaens.

— Une copie ! s'est écrié M. Antoine; dites un original, s'il vous plaît, voisin, et un original retouché par Rubens ! Voyez plutôt la tête du vieillard, la robe de la jeune femme, et les accessoires. On pourrait compter les coups de pinceau de l'Hercule du coloris. Ce n'est point seulement un chef-d'œuvre, monsieur, c'est un trésor, une relique ! La toile du Louvre passe pour une perle, celle-ci est un diamant.

Et, l'appuyant au poêle de manière à la placer dans son meilleur jour, il s'est remis à tremper ses croûtes, sans quitter de l'œil le merveilleux tableau.

On eût dit que sa vue leur communiquait une délicatesse inattendue : il les savourait lentement et vidait son verre à petits coups.

Ses traits ridés s'étaient épanouis, ses narines se gonflaient; c'était bien, ainsi qu'il l'avait dit lui-même, un festin du regard.

— Vous voyez que j'ai aussi ma fête, a-t-il repris en branlant la tête d'un air de triomphe; d'autres vont courir les restaurants et les bals; moi, voici le plaisir que je me suis donné pour mon carnaval.

— Mais si cette toile est véritablement aussi pré-

cieuse, repris-je, elle doit avoir un haut prix.

— Mais, dame ! dit M. Antoine d'un ton de nonchalance orgueilleusement goguenarde, dans un bon temps et avec un bon amateur, cela peut valoir quelque chose comme vingt mille francs.

Je fis un soubresaut en arrière.

— Et vous l'avez achetée ? m'écriai-je.

— Pour rien, dit-il, en baissant la voix; ces brocanteurs sont des ânes; le mien a pris ceci pour une copie d'élève... il me l'a laissée à cinquante louis payés comptant; ce matin je les lui ai apportés, et maintenant il voudrait en vain se dédire.

— Ce matin ! répétai-je en reportant involontairement mes regards sur la lettre de refus que M. Antoine m'avait fait écrire à la veuve de son fils, et qui était encore sur la petite table.

Il ne prit point garde à mon exclamation, et continua à contempler l'œuvre de Jordaens dans une sorte d'extase.

— Quelle science de clair obscur ! murmurait-il en grignolant sa dernière croûte avec délicatesse; quel relief ! quel feu ! Où trouve-t-on cette transparence de teintes, cette magie de reflets, cette force, ce naturel ?

Et comme je l'écoutais immobile et muet, il a pris mon étonnement pour de l'admiration, et, me frappant sur l'épaule :

— Ah ! ah ! vous êtes tout ébloui, s'est-il écrié

ouvriers sans travail qui, moyennant une rétribution de 4 franc, voudraient se joindre à la manifestation en faveur de l'amnistie qui aura lieu le 18 mars.

M. d'Audiffret-Pasquier pose sa candidature à l'Académie française, pour le siège vacant de M. Thiers.

Mais les amis de l'ex-président lui opposent M. Giraud, le savant professeur, qui déjà a commencé ses visites.

On affirme, d'autre part, que les libéraux de l'Académie porteront M. Martin, l'auteur si connu de l'*Histoire de France*; mais cette candidature disparaîtra probablement à la dernière heure devant les deux candidatures de MM. d'Audiffret-Pasquier et Giraud.

D'après le *Salut public*, de Lyon, des incidents de la nature la plus regrettable se sont produits ces jours derniers au Palais-de-Justice de cette ville.

A la suite de certaines difficultés qui durent déjà de longtemps, une tension de plus en plus grande s'est manifestée dans les rapports entre le barreau et l'un des présidents de chambre de la cour de Lyon.

La semaine dernière, les choses se sont envenimées à un tel point, que le conseil de l'ordre des avocats s'est décidé à prendre officiellement la résolution de cesser de plaider devant la chambre que préside ce magistrat.

Vendredi, en effet, personne ne s'est présenté pour soutenir les causes inscrites au rôle, et l'audience a dû être levée aussitôt après avoir été fictivement ouverte.

M. le président, qui connaissait les résolutions prises par le barreau, a renvoyé en bloc toutes les causes à quinzaine.

LE CONGRÈS.

Il paraît à peu près certain aujourd'hui que le Congrès est accepté en principe par toutes les puissances. L'Angleterre n'a pas encore donné sa réponse officielle; mais le chancelier de l'Échiquier déclarait il y a quelques jours à la Chambre des communes que le Foreign-Office n'avait aucune opposition à faire à la réunion d'une Conférence ou d'un Congrès à Berlin.

Seulement il existe entre les vues du cabinet anglais et les vues de la chancellerie russe une profonde divergence. Lord Derby est d'avis que la Russie doit soumettre à la discussion du Congrès le traité tout entier, et non pas telle ou telle partie qui lui conviendra, comme la Russie en a manifesté plusieurs fois l'intention. Il ne veut pas enfin que la chancellerie russe fasse elle-même deux parts dans le traité, et soit seule juge des clauses qui toucheraient aux intérêts européens.

On dit déjà que, pour ménager sa santé, le prince de Bismark, aussitôt après l'ouver-

gagement; vous ne vous attendiez pas à un pareil trésor! Que dites-vous de mon marché?

— Pardon, ai-je répliqué sérieusement; mais je crois que vous auriez pu le faire meilleur.

M. Antoine a dressé la tête.

— Comment cela? s'est-il écrié; me croiriez-vous homme à me tromper sur le mérite d'une peinture ou sur sa valeur? Expliquez-vous.

— Je ne doute ni de votre goût, ni de votre science, ai-je repris; mais je ne puis m'empêcher de penser que pour le prix de la toile qui vous représente ce repas de famille, vous auriez pu avoir...

— Quoi donc?

— La famille elle-même, monsieur.

Le vieil amateur m'a jeté un regard, non de colère, mais de dédain.

Évidemment je venais de me révéler à lui pour un barbare incapable de comprendre les arts et indigne d'en jouir.

Il s'est levé sans répondre, il a repris brusquement le Jordaens, et il est allé le reporter dans sa cachette derrière les cartons.

C'était une manière de me congédier; j'ai salué et je suis sorti.

(A suivre.)

ture du Congrès, en cèdera la présidence au représentant d'une autre puissance, et qu'il se tiendra autant que possible en dehors de la discussion.

D'après une opinion répandue dans nos cercles politiques, le programme adopté provisoirement à Vienne, sur le conseil du cabinet de Berlin, serait de ne pas faire la part de l'Autriche dans les dépouilles de la Turquie avant le Congrès, afin de ne pas fournir à la Russie un prétexte pour en faire autant.

LA PORTE AU CONGRÈS DE BERLIN.

On mande de Vienne:

« La Porte aura besoin d'une forte dose de patience pour accepter sans protestation tout ce qui se prépare contre elle.

« Nous recevons, d'une source des plus autorisées, la nouvelle que le comte Andrassy présentera au Congrès une proposition qui est de nature à provoquer une émotion presque aussi vive à Saint-Petersbourg et à Rome qu'à Constantinople même. Cette proposition consisterait à confier à la Grèce le soin de surveiller la bonne exécution des réformes à introduire dans l'Albanie du Sud, dans une partie de la Macédoine, et enfin en Épire et en Thessalie.

« L'intention du comte Andrassy serait de donner comme limite au nord à l'occupation grecque le territoire occupé par des troupes autrichiennes: cela, d'un côté, afin d'assurer sous la protection du drapeau autrichien tout l'ouest de la presqu'île des Balkans contre la partie occupée par la Russie, et, d'un autre côté, afin de pouvoir s'opposer à toute immixtion de l'Italie.

« Tel est le plan du comte Andrassy. Reste seulement à savoir si le Congrès le confirmera. »

Londres, 10 mars, soir.

Lord Derby a envoyé une nouvelle dépêche au prince Gortschakoff pour réclamer la communication des termes de la paix entre le czar et le sultan.

Berlin, 9 mars, soir.

Dans les cercles diplomatiques, on croit que M. de Bismark, tout en admettant comme principale base de la conférence le traité russo-turc, chercherait à agrandir le cadre des discussions et donnerait aux délibérations des plénipotentiaires des développements tout à fait inattendus.

Le *Post* publie un article d'origine évidemment officieuse, dans lequel se trouve définie par avance la mission du futur congrès.

D'après l'organe inspiré par M. de Bismark, le véritable rôle de l'Angleterre est de s'efforcer de prévenir une entente entre la Russie et la Porte, dans le but de faire du Bosphore un simple port de guerre de la Russie.

Le rôle qui convient à l'Autriche consiste à empêcher que la politique russe en Bulgarie ne transforme la libération de cette principauté en une véritable occupation qui ferait de la Bulgarie un Etat vassal de la Russie. (Maclean.)

Etranger.

ITALIE. — Nous trouvons dans l'*Osservatore cattolico* les détails ci-après sur les négociations qui ont précédé la retraite du ministère italien:

« Malgré le démenti de l'Agence Stefani, avant-hier a eu lieu au Quirinal un conseil de famille dans lequel il a été reconnu qu'il était impossible au roi d'inaugurer la session ayant à côté de lui M. Crispi, convaincu de bigamie.

« Le roi a mandé alors subitement M. Depretis et lui a signifié d'avoir à prévenir Crispi qu'il le regardait comme démissionnaire.

« Le conseil des ministres, réuni immédiatement, fut long, agité, violent même. Crispi a résisté longtemps; il n'a cédé qu'à la fin, lorsque M. Mancini, en qualité de ministre de grâce et de justice, lui a déclaré qu'il était indispensable qu'il se retirât immédiatement.

« Alors seulement il s'est soumis et a présenté sa démission que le roi a acceptée à l'instant même. Depretis a pris l'intérim du ministère de l'intérieur.

« On dit que le roi a appelé au Quirinal MM. Sella, Minghetti et Visconti-Venosta pour les consulter sur la crise.

« On parle d'un ministère extra-parlementaire qui dissoudrait la Chambre et précéderait de suite à de nouvelles élections générales.

« D'autre part, quelques-uns prétendent que Depretis adopterait une troisième combinaison ministérielle dont il serait le président.

« Avec Crispi, sont démissionnaires Pérez, ministre des travaux publics, et Coppino, ministre de l'instruction publique. »

— Au sujet de la crise ministérielle en Italie, l'Agence Havas nous communique la dépêche suivante:

« Rome, 10 mars.

« Le *Courrier d'Italie* croit savoir que le roi a déclaré à M. Depretis qu'il était fermement décidé à suivre la ligne de conduite que lui a tracée le vote de la Chambre, mais qu'il croyait de son devoir de mettre trois conditions à la formation d'un nouveau cabinet de gauche. Ces conditions sont: que la politique étrangère suivie jusqu'ici ne subira aucune modification; qu'on ne touchera pas à la loi des garanties; que les réformes politiques ne blesseront pas les lois fondamentales de l'Etat. »

Si telles sont les conditions mises par le roi à la formation d'un nouveau cabinet, la crise ministérielle pourrait bien dégénérer en crise gouvernementale, car le roi entre en lutte avec les gauches dont il combat le programme, et il se trouve en face d'un Parlement où la gauche a la majorité. Il faut donc que la gauche cède sur ses prétentions, ou que le roi Humbert recoure à la grave mesure de la dissolution.

AUTRICHE. — L'archiduc François-Joseph, père de l'empereur d'Autriche, est décédé le 8 mars, à une heure de l'après-midi.

L'archiduc François-Joseph était né le 7 décembre 1802, de l'empereur François I^{er} et de Frédérique-Sophie de Bavière.

Lors de l'abdication de l'empereur Ferdinand I^{er}, son frère, en 1848, il renonça à la couronne, qui lui revenait, en faveur de son fils François-Joseph, l'empereur actuel, qui est monté au trône le 2 décembre de la même année.

ANGLETERRE. — On écrit de Plymouth:

« Des lettres reçues de notre flotte de la Méditerranée constatent que l'on prend chaque nuit de très-grandes précautions pour se mettre en garde contre les torpilles.

« Des feux électriques sont placés en haut des mâts de l'*Alexandre* et du *Téméraire* et éclairent tous les objets à deux milles à la ronde. Des canots à vapeur croissent continuellement autour des vaisseaux pour arrêter les bateaux-torpilles qui pourraient s'approcher, et les gros canons de la flotte sont chargés et prêts à reprendre à toute attaque. »

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Cologne* annonce que les parties les plus exposées des nouvelles fortifications de Strasbourg, Cologne et Ingolstadt, vont être armées de tours blindées. Le journal allemand ajoute que deux tours de ce genre vont encore être construites cette année au fort Kamek, à Metz. La *Gazette de Cologne* annonce également que deux nouvelles stations navales allemandes vont être créées, l'une dans la Méditerranée et l'autre sur la côte occidentale de l'Afrique.

HOLLANDE. — Une brochure intitulée: *Où allons-nous?* fait en ce moment sensation en Hollande. L'auteur fait remarquer que tout l'espoir de la Hollande repose actuellement sur le prince d'Orange, mais que la question de la dynastie et celle de l'indépendance nationale sont dans une phase critique.

Le publiciste hollandais ajoute que la famille royale des Pays-Bas est très-peu nombreuse et ne compte plus une seule femme parmi ses membres. « Le mariage du prince d'Orange, dit-il, est par conséquent devenu une question très-importante. La Hollande ne veut et ne peut vivre qu'avec la maison d'Orange, à moins qu'elle ne redevenue une République. La question dynastique est donc une question de vie ou de mort pour la Hollande. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par suite de l'appel sous les drapeaux de deux classes de l'armée territoriale, un certain nombre de familles vont être privées pendant quelques jours, de leur soutien naturel.

Le gouvernement s'est préoccupé de médier à cet état de choses, et il a été décidé en principe, que l'Etat viendrait au secours des familles les plus nécessiteuses.

En outre, après entente avec son collègue de la guerre, le ministre de l'intérieur va prochainement adresser une circulaire aux préfets, pour inviter les départements et les communes à s'imposer quelques sacrifices.

C'est, on se le rappelle, ce qui fut fait en 1876 et 1877, lors de l'appel des réservistes.

L'ouverture de la première session ordinaire des conseils généraux, qui devait avoir lieu le 29 avril 1878, est fixée au 8 du même mois.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

M. Brindeau, accompagné d'une troupe parisienne, jouera sur notre scène, demain mercredi, deux des principaux succès de Gymnase, *Monsieur Alphonse* et *Bébé*. On sait que M. Brindeau, sociétaire de la Comédie Française, s'est fait applaudir plusieurs fois à Saumur, et en dernier lieu au mois de mai 1875, dans le rôle de l'empereur Charlemagne de la *Fille de Roland*.

ADMINISTRATION DES POSTES.

A partir du 16 mars courant, les communes de Blaison et de Gohier, ainsi que le Port de Vallée, section de la commune de Saint-Sulpice, qui font partie de l'arrondissement postal de Brissac, seront desservies par le bureau de Saint-Mathurin.

La municipalité de Nantes est ainsi composée: maire, M. Lechat; adjoints, MM. Lauriol, Thibaud, Sarradin père, Brissonneau aîné et Colombel.

La loterie des Dames de la Miséricorde de Saumur se tirera vendredi 15 mars, à 8 heures du soir, au Bureau de bienfaisance, rue de la Cour-Saint-Jean.

CANDE.

La morve du cheval. — Le 4 mars, à Candé, jour de la foire, M. Tessier, vétérinaire au même lieu, remarqua qu'un cheval attelé à une charrette chargée de porcs, stationnant sur la place du marché, était atteint de la morve, maladie contagieuse. Après en avoir informé M. Sauvaget, son collègue, qui constata également le fait, tous deux se rendirent chez M. le maire qui ordonna que le cheval fût abattu sur le champ. Quant à M. Houiard, Jean-Marie, marchand de porcs à Riaillé (Loire-Inférieure), propriétaire du cheval, la gendarmerie lui a dressé procès-verbal.

SEGRÉ.

Morte de joie. — La femme Latay, âgée de 59 ans, demeurant à Segré, est morte subitement jeudi, dans l'après-midi. Un de ses fils, soldat à Vannes, avait obtenu un congé de huit jours qu'il venait passer dans sa famille, où la joie était d'autant plus grande que personne ne s'attendait à le voir. On attribue à l'émotion la mort de cette pauvre mère, qui expirait une heure environ après l'arrivée de son fils.

Il y a quelque temps, un jeune homme de vingt-neuf ans se présenta à Airvaux (Deux-Sèvres), chez un honorable notaire, afin de faire un emprunt hypothécaire de 3,000 francs. En réponse aux différentes questions qui lui furent adressées, il déclara se nommer Laplanche (Henri), être marié, résider à Bagneux, canton de Thouars, et justifia de la situation de ses biens par un relevé de la matrice cadastrale. Ayant pris des notes sur ces différentes déclarations, le notaire invita cet individu à se présenter dans son étude, accompagné de sa femme; d'ici là il se munirait des renseignements nécessaires.

Au jour indiqué, le quidam se représenta

de nouveau à l'étude, mais il était seul; le notaire s'étonnant de le voir sans sa femme, dont la présence était indispensable, cet individu lui répondit qu'ils étaient bien venus ensemble à Airvaux; mais, ayant fait la route à pied, elle était extrêmement fatiguée et se reposait à l'auberge, où il serait même impossible de lui parler: elle y était couchée.

Flairant un piège sous ces paroles, le notaire, ayant reçu d'excellents renseignements sur le nommé Laplanche, eut alors de graves doutes sur l'identité du personnage qu'il avait devant les yeux; il le pressa de questions et finit par lui faire avouer son vrai nom: ce n'était pas Laplanche, mais Boutet (Auguste); il n'habitait pas Bagneux, mais Luché-Thouarsais, canton de Saint-Varent. S'il s'est servi du nom de Laplanche pour faire cet emprunt, c'est avec l'autorisation de ce dernier, lequel lui doit une somme de huit cents francs, et désire le mettre à même de se créer ainsi un commerce.

Le notaire ne fut point dupe de ce racontar, il déposa une plainte à la gendarmerie d'Airvaux à qui Boutet fit les mêmes aveux. Des renseignements pris sur lui et sur ses déclarations, il est résulté que le sieur Laplanche, homme très-honorable et très-solvable, ne lui doit rien et ne le connaît même pas. Quant à lui, Boutet, il n'en est pas à son coup d'essai; il a déjà travaillé dans la partie.

Le tribunal correctionnel de Parthenay vient de condamner cet imprudent escroc à un an et un jour de prison.

POITIERS.

Une hospitalité bien mal récompensée a été celle accordée dimanche soir par le sieur Bouriachon, commissionnaire, rue de la Bretonnerie, au nommé Raveau. Ce dernier s'était présenté chez lui entre 8 et 9 heures du soir, lui exposant qu'il n'avait point de domicile et qu'il ne savait où coucher. Bouriachon, pris d'un bon mouvement, le fit entrer et lui donna la permission de coucher dans son écurie. Mais que l'on juge de sa stupéfaction quand il vit, le lendemain, son hôte installé dans l'une de ses chambres où il avait fait cuire une poule qu'il était allé prendre dans le poulailler.

Non content d'avoir bien déjeuné, il avait voulu encore s'habiller aux frais de Bouriachon, s'était emparé d'une casquette, d'un pantalon et avait pris la fuite, laissant sur place deux autres poules, auxquelles il avait tordu le cou.

Bouriachon, justement indigné, porta plainte à la police qui a arrêté Raveau, qui devra rendre compte à la justice de son étrange conduite. (Journal de la Vienne.)

NANTES.

Sous ce titre: « UN OTAGE DANS NOTRE BONNE VILLE DE NANTES », l'Espérance du Peuple publie ce qui suit:

Sommes-nous menacés de voir apparaître, dans le comté nantais, le brigandage des Abruzzes?

Nous serions tentés de le croire, si nous ajoutions foi à un message qu'un de nos lecteurs recevait mystérieusement, il y a quelques jours, des mains d'un pauvre enfant du peuple.

Toutefois, en publiant cette lettre de menaces d'incendie et d'assassinat, nous nous empressons de rassurer le public sur le sort de la personne dont la vie était en jeu, au lieu d'être retenue par les brigands au plus profond des forêts voisines et dans une caverne sombre, ou dans les souterrains d'un vieux château en ruines, c'est à elle-même, et non à sa mère, qu'a été remis le message que nous reproduisons textuellement.

La police pourra peut-être trouver la trace de la bande noire et mettre la main sur l'auteur de ces menaces.

Madame,
Je suis le chef de la bande noire; je viens d'arrêter M. X..., il est en ce moment à ma merci. Si vous ne remettez à l'instant même au porteur la somme de 300 francs, je vous jure, Madame, aussi vrai qu'il n'y a qu'un Dieu, vous ne le reverrez plus vivant. Payez, Madame, n'essayez pas de lutter avec moi, vous auriez perdu la partie avant de jouer. Si vous refusez, malheur, Madame, ma vengeance sera terrible; le feu et l'assassinat, voilà ma vengeance. Si vous payez, vous n'aurez jamais rien à craindre de moi et de mes acolytes. Enveloppez bien cette somme, afin

que le porteur ne sache pas que c'est de l'argent, et ne vous avisez pas de le faire suivre, vous vous perdriez sans nous attraper, nous prenons bien nos précautions.

Le chef de la Bande Noire,
+ R... S +

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 10 mars 1878.

Versements de 132 déposants (28 nouveaux), 24,402 fr. 25 c.
Remboursements, 9,581 fr. 31 c.

Variétés.

LE TÉLÉGRAPHE PARLANT.

M. A. Jacquemart a fait, à la salle du boulevard des Capucines, une conférence, avec pièces en main, sur le téléphone ou télégraphe parlant; c'est la première fois que cet instrument est présenté au public parisien.

Le téléphone n'est pas au-dessous de sa réputation, c'est un instrument merveilleux, son étonnante simplicité stupéfie les personnes compétentes, on n'a rien fait de plus original depuis l'invention du télégraphe électrique.

Le téléphone ne transmet pas la voix à la manière d'un tube acoustique, il la métamorphose, la transforme en mouvements moléculaires et la reconstruit au loin avec tous ses caractères; elle est seulement affaiblie et compliquée, il faut bien le dire, de légers bruits accessoires dont on fait aisément abstraction, même sans exercice préalable. Ainsi, on reconnaît immédiatement quelle est la personne qui parle, et quand c'est un inconnu, si c'est un homme ou une femme; enfin, pour tout résumer, par ce qu'il y a de plus difficile, un chanteur pourrait donner une audition à un directeur d'opéra éloigné, et celui-ci se trouverait en état d'apprécier toutes les qualités de l'organe soumis à son examen, la force exceptée.

Le téléphone se compose d'un appareil transmetteur et d'un appareil récepteur absolument identiques, placés aux deux stations mises en rapport, et reliés par un fil conducteur de cuivre. A chaque station on a en main un seul instrument, qui sert alternativement pour expédier les dépêches et les recevoir; pour parler ou pour écouter. L'instrument, qui n'est pas plus volumineux qu'une flûte, comprend: 1. Un tube ou cornet de bois à l'orifice duquel on parle ou que l'on approche de l'oreille, et dont le fond est fermé par une membrane d'acier de la grandeur d'une pièce de cinq francs et de l'épaisseur d'un dixième de millimètre environ; 2. Au-dessous de cette membrane, perpendiculairement à celle-ci et tout près d'elle, mais sans la toucher, un petit aimant entouré d'une bobine, c'est-à-dire d'un fil de cuivre enroulé en spirale, et ce fil, par ses deux extrémités, se continue avec celui de l'appareil qui est à l'autre station. L'aimant et sa bobine, assez petits pour tenir dans le creux de la main, sont protégés par un étui de bois qui s'adapte au tube portant la membrane. Et c'est tout; il n'y a pas de pile, pas de mécanisme, pas de dépenses d'entretien. L'instrument est presque rustique et, bien que ce soit M. Bréguet qui a fait celui que M. Jacquemart nous a présenté, un constructeur aussi éminent n'était nullement indispensable.

La théorie du téléphone, vue en gros, est aussi simple que l'instrument. Il n'est pas un bachelier qui ne sache que deux aimants reliés, ainsi que nous venons de le dire, par un circuit conducteur et plantés à une distance quelconque l'un de l'autre, cent lieues par exemple, sont absolument solidaires, en ce sens que toute variation qui surviendra dans l'état magnétique de l'un, retentira immédiatement dans l'autre; cela provient de ce que les variations dans l'intensité d'aimantation engendrent dans le fil des courants induits, lesquels réagissent presque instantanément sur l'aimant associé.

D'autre part, la membrane de fer ou d'acier qui est en regard de chaque aimant est solidaire aussi de celui-ci, mais d'une autre manière; quand un son ou un bruit ébranle sur place la membrane et fait varier les distances de ses divers points à ceux de l'aimant, l'état magnétique, c'est-à-dire l'intensité d'aimantation de celui-ci varie aussi.

Et réciproquement, si cette intensité varie pour une cause quelconque, la membrane éprouve, pour contre-coup, un ébranlement vibratoire qu'elle communique à l'air ambiant, c'est-à-dire elle émet un bruit ou un son: elle parle.

Donc, si vous prononcez des paroles à l'ouverture du tube fermé par l'une des membranes, celle-ci sera ébranlée par l'air que vous mettez en mouvement, l'aimant voisin en subira l'impression, qu'il transmettra presque instantanément à l'aimant éloigné par l'intermédiaire des courants induits qu'il engendre dans le fil conducteur; le second aimant ébranlera sa membrane, et cette dernière parlera à son tour. Comme les ébranlements moléculaires qui lui ont été transmis ont le même rythme et les mêmes intensités relatives que ceux qui se sont produits à la source, elle dira exactement les mêmes choses, mais plus faiblement.

L'inventeur du téléphone est M. Graham Bell, un Écossais, domicilié en Amérique, et sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements.

Lorsque cette découverte fut annoncée par les journaux américains, personne parmi les acousticiens ne voulut y croire en Europe, parce que l'on s'imaginait, par analogie avec ce qui a lieu dans les instruments de musique, que les consonnes ne seraient pas transmises; mais il n'y a dans le téléphone rien de semblable: ses membranes sont impressionnées aussi bien par les bruits, agitations de l'air déréglées et fugaces, que par les sons, vibrations durables et réglées; le clapotement qui accompagne l'émission de la consonne *d*, par exemple, lui vaut tout autant que le ronflement de la lettre *r*, le sifflement de l'*s*, ou les vibrations de l'*a*.

Pourquoi cette découverte n'a-t-elle pas été faite plus tôt? On savait tout ce qu'il fallait pour cela, mais on manquait de foi en l'électricité, on ne la croyait pas capable d'une docilité aussi parfaite.

Tribunaux.

CHERCHEZ LE CONTREFACTEUR.

Encore une déception et une humiliation pour nous! Déception comme peuple le plus spirituel du monde: la question du *Bulgare* ou celle de la *Bergère* ne sont pas œuvre d'un de nos compatriotes; humiliation comme Français: elles sont d'un Prussien.

Ce Prussien se nomme Hirsch et se dit négociant à Cologne.

Dans les derniers jours de 1877, il arrivait à Paris, courait chez un imprimeur du faubourg Saint-Martin, nommé Lancry, lui remettait les deux adorables devinettes: *Où est le Bulgare? Où est la bergère?* le chargeait d'en tirer des exemplaires et de les vendre à son compte, avec retenue de 10 pour 100 pour sa commission.

Oh! puissance des grandes découvertes! cette manifestation du génie avait été trahie par des indiscretions. Un Français avait la gloire de couper l'herbe au pied du Prussien, et la lui coupait si bien, que la question: *Où est le chat?* arrivait bonne première avec avance d'une longueur de soixante-quinze douzaines de rasoirs bout-à-bout sur le *Bulgare* et la *Bergère*.

Le succès des deux retardataires n'en fut pas moins considérable; si considérable que, dès le 4 janvier, le Prussien retirait à l'imprimeur l'autorisation qu'il lui avait donnée, pour exploiter lui-même ce qu'il pensait être une source de fortune.

Le lendemain, 5, les comptes étaient réglés et pierres et épreuves tirées étaient remises par l'imprimeur à M. Hirsch.

Mais bientôt celui-ci apprend que Lancry avait contrefait le *Bulgare* et la *Bergère* déjà pourtant assez contrefaits comme cela. Vite, il requiert l'assistance d'un commissaire de police, fait pratiquer une saisie, et aujourd'hui l'imprimeur comparait en police correctionnelle comme prévenu de contrefaçon.

Le Prussien demandait une provision de 2,000 francs sur les dommages-intérêts à régler par état; quant à présent, il demandait au Tribunal de fixer une somme de 100 francs par chaque nouveau délit qui serait constaté, à la charge de M. Lancry.

Celui-ci opposait à cette demande des conclusions basées sur la qualité d'étranger du demandeur qui n'est pas domicilié

en France et n'y peut exercer ses droits civils. Il demandait au Prussien de donner dans les trois jours du jugement à intervenir bonne et valable caution pour sûreté de la somme à laquelle il plaira au Tribunal évaluer la condamnation qui pourrait être prononcée contre lui.

Le Tribunal, faisant droit à ces conclusions, a fixé la caution à la somme de 350 francs et a renvoyé la cause à quinzaine.

Dernières Nouvelles.

Le centre gauche s'est réuni hier et s'est occupé de la conduite qu'il tiendrait dans la discussion engagée sur le projet de loi sur le rachat des chemins de fer.

En présence des dissentiments qui se sont manifestés, la réunion a décidé qu'elle ne prendrait pas de résolution collective, mais qu'elle laisserait à chaque membre son entière liberté d'action.

On annonce que M^r le comte de Chambord vient d'adresser à un de ses fidèles faisant partie de l'extrême droite du Sénat une lettre dans laquelle il déplore l'attitude de certains constitutionnels dissidents.

Nous croyons savoir que cette lettre sera rendue publique au moment de la discussion des lois sur l'amnistie et sur l'état de siège.

On télégraphie de Trieste, 9 mars: Un incendie a éclaté à bord du vapeur le *Sphinx*, appartenant à la Compagnie du Lloyd, et qui transportait à Cavalla 2,500 Circassiens.

Le *Sphinx* est venu s'échouer sur la côte de l'île de Chypre. 500 hommes ont péri.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

MERCREDI 13 mars 1878.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE Avec le concours de

M. BRINDEAU

Sociétaire de la Comédie-Française;

DE MM. ANGELO, SAINT-OMER, M^{me} DE JARNY-BRINDEAU, EVA BEAUREGARD, M. L. LA-FAYE, et des artistes des différents théâtres de Paris.

Les deux grands succès du théâtre du Gymnase.

Monsieur Alphonse

Comédie en 3 actes, de M. Alexandre Dumas fils.

M. BRINDEAU jouera le rôle du commandant Montaignin.

BÉBÉ

Comédie en 3 actes, de MM. de Najac et Hennequin.

M. BRINDEAU jouera le rôle de Kernanigou.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 9 mars.

Froment (l'h.) 77	24	Huile chenc.	50	—
2 ^e qualité 74	23 38	Huile de lin.	50	—
Seigle 75	13 50	Graine trèfle	50	—
Orge 65	16	— luzerne	50	—
Avoine h. bar. 50	10 50	Foin (dr. c.)	780	50
Fèves 75	14 75	Luzerne	780	50
Pois blancs 80	46	Paille	780	30
— rouges 80	32	Amandes	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune	50	—
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza 65	—	— qualité (52 k. 500)	47	—
Chenevis 50	17	—	—	—
Huile de noix. 50	90	2 ^e	—	48

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à	80
Id. 1877.	2 ^e id.	à	60
Ordin., env. de Saumur, 1877.	1 ^{re} id.	à	55
Id. 1877.	2 ^e id.	à	50
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	à	60
Id. 1877.	2 ^e id.	à	55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	à	50
Id. 1877.	2 ^e id.	à	45
La Vienne, 1877.	—	à	45
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzay et environs, 1877.	—	à	100
Id. 1877.	—	à	—
Champigny, 1877.	1 ^{re} qualité	à	120
Id. 1877.	2 ^e id.	à	100
Id. 1877.	—	à	—
Id. 1877.	—	à	—
Varrains, 1877.	—	à	100
Varrains, 1877.	—	à	—
Bourgueil, 1877.	1 ^{re} qualité	à	110
Id. 1877.	2 ^e id.	à	100
Id. 1877.	—	à	—
Id. 1877.	—	à	—
Restigné 1877.	—	à	100
Id. 1877.	—	à	—
Chinon, 1877.	1 ^{re} id.	à	95
Id. 1877.	2 ^e id.	à	85
Id. 1877.	—	à	—
Id. 1877.	—	à	—

